Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Secrétariat Général

Arrêté portant nomination au comité national du réseau d'information comptable agricole

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret no 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ;

Vu le décret no 2010-178 du 23 février 2010 relatif à la création d'un réseau de données dénommé réseau d'information comptable agricole - RICA France ,

Arrête

Art. 1er - Sont désignés membres du comité national du réseau d'information comptable agricole :

En qualité de représentants du ministère en charge de l'agriculture,
- le secrétaire général ou son représentant;
- le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ou son représentant;
- le chef du service des affaires financières, sociales et logistiques ou son représentant.

En qualité de représentant de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture,
- le directeur général ou son représentant.

En qualité de personnalités qualifiées pour un mandat de trois années à courir à partir de la date de la première réunion du comité,
- Madame Elisabeth KREMP, observatoire des entreprises de la banque de France,
- Monsieur Bertrand SCHMITT, chef de département INRA.

Art. 2 - Le secrétaire général du ministère ou son représentant assure la présidence du comité. Il fixe les règles de son fonctionnement, la périodicité de ses réunions et l'audition éventuelle d'experts.

Art 3 - Le comité national prend ses décisions à l'unanimité. Au cas où l'unanimité n'est pas atteinte, les décisions sont prises par le secrétaire général ou son représentant.

Art 4 - Le service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture prépare les travaux du comité et en instruit les décisions. Il anime par ailleurs un groupement de valorisation des données recueillies par le réseau RICA France.

Art. 5 - Le secrétaire général du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et e la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

06 OCT. 2010

Le Secrétaire Général

Jean-Marie AURAND